



Mercredi 19 avril 2017

Guyane : un nouveau protocole d'accord proposé par le Gouvernement

Le Gouvernement prend acte avec satisfaction de la volonté du Collectif « Pou Lagwiynn Dékolé », des socioprofessionnels et des élus de poursuivre le dialogue en vue d'une sortie de crise en Guyane. Le Collectif a remis au Gouvernement, le 17 avril dernier, une proposition de protocole d'accord, complétée et actualisée par rapport à la version proposée par le Gouvernement le 2 avril.

Le Gouvernement note également l'important travail réalisé avec les socioprofessionnels, entre le 14 et le 18 avril, sur l'avancement des accords thématiques.

Conformément à la méthode adoptée par le Gouvernement depuis le début du mouvement social, cette nouvelle proposition a été étudiée avec la plus grande attention par l'ensemble des ministères concernés.

Ce travail a permis au Gouvernement d'élaborer, sur la base de la proposition du Collectif, le texte d'un nouveau projet d'accord qui a pour ambition de répondre aux attentes légitimes des Guyanaises et des Guyanais. Ce texte a été remis hier au Préfet, chargé de le présenter à l'ensemble des parties prenantes : Collectif, socioprofessionnels et élus.

Dans ce contexte, Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, renouvelle son appel en faveur de la levée des barrages.

Le nouveau projet d'accord, comme le propose le Collectif, prend acte des avancées du Plan d'urgence pour la Guyane, à hauteur de 1,1 Md €. Ce Plan d'urgence prévoit notamment un soutien fort aux constructions scolaires en Guyane pour faire face à la progression de la démographie dans les collèges et les lycées, ainsi qu'un soutien exceptionnel à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) afin de lui permettre de payer ses fournisseurs et de relancer la commande publique.

Par ailleurs, ce texte prévoit la validation des 15 accords thématiques signés à la suite des ateliers organisés à l'initiative de l'Etat et du Collectif, dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 2017.

Le protocole prend aussi acte de la demande de mesures supplémentaires formulées par les élus et le Collectif à hauteur de 2,1 milliards d'euros, et de l'engagement de l'Etat à ce qu'elles fassent l'objet d'un examen prioritaire dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan de Convergence pour la Guyane, prévue par la loi « Egalité réelle Outre-mer ».

Le nouveau protocole d'accord réaffirme également la disponibilité de l'Etat à examiner, dans le cadre des dispositions prévues par la Constitution, les demandes d'évolution institutionnelle ou statutaire qui émaneraient du congrès des élus de Guyane.

La ministre des Outre-mer rappelle toute la considération portée par le Gouvernement aux revendications exprimées par la population guyanaise. Elle fait appel à l'esprit de responsabilité qui a guidé les organisateurs du mouvement, depuis le début, pour qu'ils saisissent sa proposition d'accord.

Enfin, le Gouvernement prend également acte du communiqué du pôle économique du Collectif, paru hier, partageant sa volonté d'intensifier le travail en vue d'une sortie rapide de la crise. Il est désormais primordial que la vie économique guyanaise reprenne son cours normal le plus rapidement possible, comme le demandent les socioprofessionnels dans leur appel. Les Guyanaises et les Guyanais doivent aussi pouvoir reprendre leurs activités et circuler librement, assurés de la pleine mobilisation du Gouvernement en faveur de leur avenir, dans un esprit de dialogue et de responsabilité.

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises